


MAIRIE DE PALAJA

Envoyé en préfecture le 08/09/2022
Reçu en préfecture le 08/09/2022
Affiché le 
ID : 011-211102728-20220905-CC2022_23-CC

DECISION

N° 2022.23

Objet : MARCHE DE TRAVAUX

PROGRAMME VOIRIE 2022

Le Maire de PALAJA,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles, L 2121-29 et L 2122-22 4° et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/53 du 21 octobre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 Septembre 2022,

DECIDE

- 1) De signer le marché n° 2022.01 avec l'Entreprise COLAS, située à CARCASSONNE (Aude).
- 2) Le montant H.T. du marché est de : **89.990,00 € HT**
 - Date limite de présentation des offres : 29 Août 2022 à 12h00
 - Nombre d'offres reçues : 5
 - Marché à procédure adapté
- 3) La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain conseil municipal.

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Mr le Préfet de l'Aude
- Mr le Percepteur du Service de Gestion Comptable de CARCASSONNE

Fait à PALAJA, le 05/09/2022

Le Maire,
Thierry LECINA

